

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---++---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---++---

DECRET N° 79-216 du 1er Septembre 1979

chargeant le Camarade Issifou BOURAÏMA, Ministre de la Santé Publique, de l'intérim du Camarade André ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme pour compter du 31 août 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

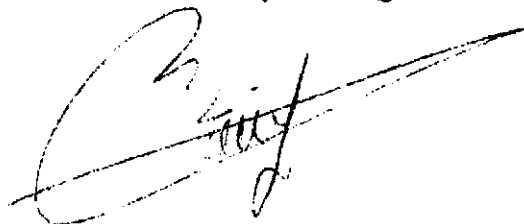
- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
VU le décret n° 79-215 du 31 Août 1979, chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, de l'intérim du Camarade Président de la République à compter du 1er septembre 1979,

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 31 août 1979, le Camarade Issifou BOURAÏMA, Ministre de la Santé Publique, assurera l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 1er Septembre 1979
Pour le Président de la République,
le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat, chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MSP-MCT 8 Ministères 13
SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.